

CONTACT - ORGANISATEUR :
Fabrice RIEM – fabrice.riem@univ-pau.fr
05 59 57 41 06

Le thème de la « confiance » est un thème émergent en droit de l'Union européenne. Après la proclamation contentieuse du principe de « confiance légitime », la référence au principe de « confiance mutuelle entre Etats membres » de l'Union européenne est apparue dans le cadre du marché intérieur. À la base de la reconnaissance mutuelle, il est le postulat ayant permis aux Etats d'ouvrir leur marché et d'accepter que des produits obéissant à des réglementations éventuellement différentes puissent être commercialisés sur leur territoire.

Ce principe a ensuite été transposé de l'espace économique qu'est le marché intérieur vers l'espace de liberté, de sécurité et de justice. La notion est d'abord apparue comme la condition politique et sociologique, voire psychologique, nécessaire à la bonne marche d'une reconnaissance mutuelle des actes judiciaires. Elle est passée par l'affirmation d'un ordre public de plus en plus européenisé formant une sorte de socle commun et laissant moins de place à l'affirmation de particularismes nationaux.

Aujourd'hui, elle prend corps autour d'une série d'exigences très concrètes qui constituent en quelque sorte les marqueurs de cette confiance. Concrètement, elle fonde des instruments aussi déterminants que le Mandat d'arrêt européen ou le Règlement Dublin en matière de répartition des demandeurs d'asile ou l'exécution des peines.

Les rares études consacrées à la question, en langue anglaise, n'ont cessé d'interroger la définition, le fondement, le statut, la nature et la portée de cette notion, ce qui n'a pas empêché la Cour de justice d'en souligner « l'importance fondamentale » dans son avis 2/13 sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour y souligne qu'une « telle construction juridique repose sur la prémisse fondamentale selon laquelle chaque Etat membre partage avec tous les autres Etats membres, et reconnaît que ceux-ci partagent avec lui une série de valeurs communes sur lesquelles l'Union est fondée, comme il est précisé à l'article 2 TUE. Cette prémisse implique et justifie l'existence de la confiance mutuelle entre les Etats membres dans la reconnaissance de ces valeurs et donc dans le respect du droit de l'Union qui les met en œuvre ».

La poly-crise que traverse l'Union européenne tant du point de vue du lien politique entre ses membres que face à la vague terroriste ou à la crise migratoire, sans parler des remous traversés par le marché intérieur et la libre circulation des travailleurs oblige à une réflexion d'une grande ampleur à ce sujet.

<http://www.cdre.eu>

CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE RECHERCHES EUROPÉENNES

« LA CONFIANCE MUTUELLE DANS L'UNION EUROPÉENNE : DE L'OBJECTIF POLITIQUE AU PRINCIPE JURIDIQUE »

26 et 27 MARS 2020

COLLÈGE ETUDES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES
CAMPUS DE BAYONNE
AUDITORIUM



14h : Accueil des participants.

P. Zavoli, Directeur du Collège 2EI

14h10 : Propos introductifs

F. Riem, Maître de conférences HDR à l'UPPA, Directeur adjoint du CDRE

14h30 : La carrière de la notion de confiance mutuelle. Le regard du politiste.

Y. Poirmeur, Professeur de Sciences politiques à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

I. La confiance mutuelle et la nature de l'Union européenne

1) L'émergence de la confiance mutuelle - Un espace pluraliste et ouvert

Présidence : S. Robin-Olivier, Professeure à l'École de droit de la Sorbonne, IREDIES

15h : Les rapports entre confiance mutuelle et espace de circulation.

J.-S. Bergé, Professeur à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG, IUF

15h30 : Confiance mutuelle et autorités : se reconnaître soi-même dans l'autre.

C. Mazille et F.-V. Guiot, Maîtres de conférences à l'UPPA, CDRE

16h : Pause

2) Le maintien de la confiance mutuelle - Une union de droit

Présidence : J.-S. Bergé, Professeur à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG, IUF

16h20 : Confiance mutuelle et respect des valeurs de l'Union.

S. Robin-Olivier, Professeure à l'École de droit de la Sorbonne, IREDIES

16h50 : La confiance mutuelle face à la crise de l'État de droit en Europe

S. Braum, Professeur à l'Université de Luxembourg

17h20 : La confiance mutuelle, pivot entre l'Union et la CEDH

L. Sinopoli, Professeure à l'Université Paris Nanterre, CEJEC

17h50 : Discussion

18h20 : Fin des travaux

II. La confiance mutuelle dans les espaces de l'Union européenne

9h : Accueil des participants – Café.

1) La confiance mutuelle et l'ELSJ :

Une fonction d'accompagnement de l'autorité des États ?

Présidence : H. Labayle, Professeur à l'UPPA, directeur du CDRE.

9h30 : Le principe de confiance mutuelle à son comble en droit de la coopération judiciaire en matière civile.

L. Pailler, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon III, CREDIP

10h : La teneur de la confiance mutuelle face à l'émergence du parquet européen.

H. Christodoulou, Docteur en droit, Université Toulouse I Capitole, IRDEIC

10h30 : Pause

10h45 : Confiance mutuelle et lutte contre le terrorisme dans l'Union européenne.

G. Taupiac-Nouvel, Maître de conférences HDR à l'UPPA, CDRE.

11h15 : Sécurité intérieure européenne et Confiance mutuelle.

B. Dupin, Doctorant à l'UPPA - CDRE

11h45 : Discussion

2) La confiance mutuelle et le marché intérieur :

Une fonction de contournement de l'autorité des États ?

Présidence : F.-V. Guiot, Maître de conférences à l'UPPA, CDRE

14h : La confiance mutuelle en droit économique (aspects de droit de la consommation, de droit de l'insolvabilité et de droit des sociétés).

A. Lecourt, Maître de conférences à l'UPPA, CRAJ-UDA, Directeur de l'IEJ

14h30 : La confiance mutuelle en matière fiscale dans l'Union européenne.

S. de Fontaine et F. Bin, Maîtres de conférences à l'Université Toulouse I, IRDEIC

15h : Pause

15h20 : La sécurité sanitaire des aliments et la confiance mutuelle.

F. Collart Dutilleul, Professeur émérite, Université de Nantes, CELT, et P.-E.

Bouillot, Maître de conférences à AgroParisTech, Institut de recherche juridique de la Sorbonne

15h50 : La confiance légitime en droit de la concurrence.

M. Malaurie-Vignal, Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, DANTE

16h10 : Discussion

16h30 : Synthèse des travaux

L. Gard, Professeur à l'Université de Bordeaux, Président de l'AFEE